

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	15	15

Date de convocation
29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, MARTINET Aurélie, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : .

Madame GUICHON Anne a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Recensement population 2027 : désignation du coordonnateur
N° de délibération : 47_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	0	15	0	0	0

Le Maire informe les membres présents que la commune de Mardeuil sera concernée par la campagne 2027 de recensement de la population et qu'il convient, dès à présent, de désigner le coordonnateur communal qui aura la charge du suivi des opérations et de l'avancement de la collecte.

Il rappelle l'intérêt du recensement pour la commune notamment afin de prévoir les évolutions de population et les infrastructures à mettre en place en fonction de ces évolutions. De plus, une vision au plus juste de la population communale permet de quantifier les dotations qui seront perçues.

Il précise que les agents recenseurs seront désignés dans un deuxième temps.

Après appel aux candidatures, seul M. Jean-Marie BAUDOIN se propose pour le rôle de coordonnateur communal.

Mme Sonia ANSTFTT, secrétaire générale de Mairie, ayant également proposé ses services sera désignée adjointe.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2027 les opérations de recensement de la population.

Considérant que le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Désigne M. Jean-Marie BAUDOIN, coordonnateur communal du recensement de la population 2027.

Désigne Mme Sonia ANSTETT, coordonnatrice communale adjointe du recensement communal 2027.

Charge le Maire de notifier à chacune des parties sa nomination.

Charge le Maire de transmettre la présente décision au superviseur INSEE dédié à la commune de Mardeuil durant cette campagne 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire
Anne Guichon



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.07.07 19:51:07 +0200
Ref:11367902-17161904-1-D
Signature numérique
le Maire